

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

DEFINITION :

Le moto-club de Bernex organise le dimanche 23 juin 2019 une épreuve de montée impossible moto, la 15^{ème}, catégorie prototype inscrite au championnat de France.

LIEU :

Cette épreuve se déroulera sur une piste aménagée et homologuée par la FFM à Bernex au lieu-dit « Le Pré Richard » à 8km d'Evian les Bains.

PISTE :

La piste est une montée d'une longueur de 200 mètres et d'une largeur minimale de 4 mètres et sur un dénivelé de 90 mètres.

PRESCRIPTIONS GENERALES :

La montée impossible se déroulera en conformité avec les prescriptions des règlements nationaux de la FFM. Du règlement spécifique de l'épreuve et ses annexes auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

MOTOCYCLES (point particulier de l'épreuve):

Machines considérées de type prototype selon le règlement de la FFM. **Toutefois l'évacuation des motos se fera par un treuil, il est donc nécessaire d'équiper sa moto d'une sangle à l'avant (tube de fourche ou guidon) et de 2 crochets suffisamment solides à l'arrière.**

L'utilisation des motos (protos ou autres...) se fera uniquement dans l'enceinte de la course sous peine d'exclusion.

ROUES ET PNEUMATIQUES (point particulier de l'épreuve):

En raison de la trop grande dégradation de la piste, **seuls sont autorisés les pneus de motocross standards et les pneus à boulons. Pneus à godets (caoutchouc ou métal) et chaînes sont interdits.**

CONCURRENTS :

Cette épreuve est ouverte à toute personne possédant une licence FFM : NCO, INTER, ZUE

ENGAGEMENTS (point particulier de l'épreuve):

Les engagements sont à faire sur le site <https://ffm.engage-sports.com> mais **seront limités à 50 pour le championnat de France.** Le moto-club se réserve le droit d'inviter 15 pilotes supplémentaires (essentiellement Suisses) soit 65 pilotes. Tous les pilotes inscrits feront les 4 manches

CLASSEMENTS :

Un classement scratch et un classement championnat de France sera établi. Seul le classement championnat de France sera soumis à dotations

DOTATION :

Selon l'article 17 de l'annuaire FFM.

Aucune dotation ne sera donnée tant que les parcs motos et coureurs ne seront pas vides de tous déchets et propres.

ASSURANCES :

Les assurances contractées seront conformes à la législation en vigueur.

CONTROLES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS :

Les contrôles se dérouleront le samedi 22 juin à partir de 15 heures **(pour le technique un responsable de piste contrôlera les points d'ancrage des crochets pour la descente des motos).**

Chaque concurrent devra se présenter muni des éléments suivants valides :

Permis de conduire ou CASM et Licence FFM

Machines : voir règlement FFM

Des contrôles de fonctionnement du coupe-circuit seront effectués.

Pilotes : tenue de Crossman et casque obligatoire (règlement FFM).

D'une part, pour des raisons de sécurité, l'usage d'alcool et de drogues est strictement interdit. Tout pilote se présentant au départ en état d'ébriété manifeste sera immédiatement exclu de l'épreuve sans aucune indemnité. D'autre part, l'épreuve se situant dans un alpage, espace naturel protégé, ou vivent des animaux en liberté, TOUTES BOUTEILLES EN VERRE SONT FORMELLEMENT INTERDITES SUR LE SITE.

Les concurrents devront impérativement évacuer leurs déchets et laisser leur emplacement et les alentours propres.